

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le douze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du cinq octobre deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

<u>Présents</u>: ADELINE Laurence – ARNOUX Ghislaine – BERAUD Nathalie – BRIOLE Jean-Pierre – CHARRIN Philippe – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – GRINDEL Xavier – HERVE David – JACQUEMOND-ROUSSON Marion – SORE-LARREGAIN Renaud <u>Excusés avec pouvoir</u>: SIMONNET Emmanuel donne pouvoir à CHARRIN Philippe – THEISOHN Heike donne pouvoir à ARNOUX Ghislaine – TIDIER Isabelle donne pouvoir à ADELINE Laurence

Excusée : MAROL Virginie

Madame Nathalie BERAUD est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation.

#### DELIBERATION N°2021\_038 : BUDGET ANNEXE "EAU EN DELEGATION" DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX - APPROBATION DU TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNE POUR PERMETTRE A LA METROPOLE D'EXERCER LA COMPETENCE "EAU"

Décision du Conseil - Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affimration des métropoles ; **VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'intégration du patrimoin de la commune de Vauvenargues afférent à l'exercice de la compétence « Assainissement » au budget annexe « Assainissement en DSP » du Pays d'Aix ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'intégration des actifs listés l'annexe 1 pour un montant brut global de 2 604 995.87 € et une valeur nette comptable globale de 2 252 233.78 € ;
- **D'APPROUVER** l'intégration des subventions répertoriées en annexe 2 pour un montant brut de **1 386 468.49 €** et une valeur nette comptable globale de **1 164 433.93 €** ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

### DELIBERATION N°2021\_039 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT" DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX - APPROBATION DU TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNE POUR PERMETTRE A LA METROPOLE D'EXERCER LA COMPETENCE "ASSAINISSEMENT"

Décision du Conseil - Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affimration des métropoles ; **VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'intégration du patrimoin de la commune de Vauvenargues afférent à l'exercice de la compétence « Assainissement » au budget annexe « Assainissement en DSP » du Pays d'Aix ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'intégration des actifs listés l'annexe 1 pour un montant brut global de 1 224 719.70 € et une valeur nette comptable globale de 495 600.00 € ;
- **D'APPROUVER** l'intégration des subventions répertoriées en annexe 2 pour un montant brut de **616 190.00** € et une valeur nette comptable globale de **396 163.21** € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### DELIBERATION N°2021 040: BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021 017 du 7 avril 2021 approuvant le budget priimitif de la commune pour l'exercice 2021;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la décision modificative telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessous ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	50 700.00€	0.00€	0.00€
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00€	50 700.00 €	0.00€	0.00€
D-2313 : Constructions	25 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	25 700.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 700.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL INVESTISSEMENT	50 700.00 €	50 700.00 €	29 182.40 €	20 591.20
Total Général	0.00 €		0.00 €	

#### DELIBERATION N°2021\_041 : TRAVAUX DE PROXIMITE 2021\_1 - "ECOLE, MAIRIE ET LOGEMENTS COMMUNAUX" - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

**VU** le Code général des collectivités territoriales :

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de prximité n°2021\_1 « Ecole, mairie et logements communaux » tel qu'il est présenté ci-dessous ;

Lieu	Objet	Montant HT	
Ecole	Salle de classe	Pose de 6 volets roulants traditionnels	4 818.24 €
	Entrée maternelle	Remplacement des menuiseries	5 539.58 €
	Classe CM1- CM2	Remplacement des menuiseries	5 539.58 €
	Salle arts plastiques	Réfection du carrelage	7 645.00 €
	Réfectoire primaires		5 480.00 €
	Réfectoire maternelles	Aménagement de régulation acoustique	4 650.00 €
Mairie	Salle du Conseil		4 520.00 €
Logement Rue Baron	Réfection de la salle de bain	Travaux de plomberie	3 030.62 €
	Refection de la salle de bain	Travaux de maçonnerie	3 658.00 €
Logement Place Michel	Rénovation de la façade		15 693.75 €
TOTAL	· · ·		60 574,77 €

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant € HT	Financeur	%	Montant € HT
Programme de travaux proxi 2021_1	60 574.77 €	Conseil départemental	70	42 402,33 €
	00 374.77 €	Commune	30	18 172,44 €
TOTAL	60 574.77 €	TOTAL	100	60 574.77 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 % dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION N°2021\_042 : TRAVAUX DE PROXIMITE 2021\_2 - "AIRE DE JEUX POUR ENFANTS" - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Décision du Conseil - Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de prximité n°2021\_2 « Aire de jeux pour enfants » tel qu'il est présenté ci-dessous :

Lieu	Objet	Montant HT
Terrains de boules	Réalisation d'une aire de jeux pour enfants	89 263.60 €
TOTAL		89 263.60 €

D'APPROUVER le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessous ;

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant € HT	Financeur	%	Montant € HT
Programme de travaux proxi 2021_2	85 000 €	Conseil départemental	70	59 500.00 €
Montant subventionnable	63 000 €	Commune	30	25 500.00 €
Programme de travaux proxi 2021_2 Montant hors subvention	4 263,60 €	Commune		4 263.60 €
TOTAL	89 263.60 €	TOTAL	100	89 263.60 €

La part restant à la charge de la commune sera affinée en fonction des résultats de la consultation. Il ne s'agit là que d'un devis servant à la réalisation du dossier de demande de subvention.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 % dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

# DELIBERATION N°2021\_043: TRAVAUX DE PROXIMITE 2021\_3 - "GARAGE MUNICIPAL, VALLON DES SPORTS ET AMENAGEMENTS DE VOIRIE" - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Décision du Conseil - Lecture du rapport est faite par CRACOWSKI Jacques

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux de prximité n°2021\_3 « Garage municipal, vallon des sports et aménagements de voirie » tel qu'il est présenté ci-dessous ;
- D'APPROUVER le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 % dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### DELIBERATION N°2021\_044 : ASSOCIATION DES ASTRONOMES AMATEURS AIXOIS DE L'OBSERVATOIRE DE VAUVENARGUES(AAAOV) - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL LIE A L'OBSERVATOIRE A LA FERME DE LA SINNE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2021\_021 du 7 avril 2021 approuvant la convention de mise à disposition de la ferme de la Sinne avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition avec l'Association des Astronomes Amateurs Aixois de l'Observatoire de Vauvenargues telle qu'elle est jointe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### DELIBERATION N°2021\_045 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE VAUVENARGUES ET SAINT-MARC-JAUMEGARDE

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par ADELINE Laurence

**VU** le Code général des collectivités territoriales :

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **1 000 €** à l'Union des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Vauvenargues et Saint-Marc-Jaumegarde pour l'année 2021 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour affichage du 15/10/2021 au 15/12/2021 Transmission au contrôle de légalité le 15/10/2021